



REGLEMENT CRITERIUM DES CLUBS

Date de dernière mise à jour : 04/09/2016

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition.....	2
Réclamation	2
Licence	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
Article 1 Organisation.....	3
Article 2 Tenue.....	3
Article 3 Arbitrage	3
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Composition des équipes.....	3
Article 5 Composition des poules.....	3
Article 6 Tableaux à élimination directe.....	3
Article 7 Déroulement des rencontres.....	3
Article 8 Décompte des points.....	4
Article 9 Classement des équipes	4
Article 10 Qualification au Bernard Jeu régional	5
INSCRIPTIONS.....	5
Article 11.....	5

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature.

Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

La présentation au JA, par le joueur, de sa licence est obligatoire. En son absence, le joueur devra apporter la preuve de sa licenciation (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement, devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif)

PRÉAMBULE

Le critérium des clubs est un challenge des clubs, chaque club étant représenté par un groupe de 20 joueurs au plus et de 20 joueuses au plus appartenant aux catégories sportives des tableaux suivants :

Tableaux		Catégories
Garçons	Filles	
M11 (-11 ans)	D11 (-11 ans)	-11
M13 (11 ans et 12 ans)	D13 (11 ans et 12 ans)	-12
M15 (13 ans et 14 ans)	D15 (13 ans et 14 ans)	-13
		-14
		-15
M18 (15 ans à 17 ans inclus)	D18 (15 ans à 17 ans inclus)	-16
		-17
		-18
		-19
		-20
		-21
		-40
ME (18 ans et plus)	DE (18 ans et plus)	-50
		-60
		60+ D
		-70 M
		70 + M

Cette épreuve est qualificative pour le Bernard Jeu régional.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le comité départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive réglementaire est obligatoire pour l'équipe (short et maillot) et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

DÉROULEMENT SPORTIF

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Poules de 3 joueurs
- tableau par élimination directe pour lequel sont qualifiés les deux premiers de chaque poule.

Article 4 Composition des équipes

Chaque groupe est composé de 20 joueurs et de 20 joueuses répartis à 4 par tableau dans chacun des cinq tableaux féminins et masculins en fonction de leur catégorie.

Un remplaçant par tableau pourra être prévu sur la feuille d'engagement.

Lors de l'inscription, les groupes peuvent être incomplets mais doivent être représentés dans au moins 3 tableaux.

Lors de la compétition, un club qui ne serait pas représenté dans au moins 3 tableaux se verra pénalisé financièrement pour chaque tableau absent.

Le groupe peut comprendre 2 mutés et 2 étrangers

Les joueurs ne peuvent participer que dans leur tableau.

Article 5 Composition des poules

Dans chaque tableau, le placement dans les poules sera effectué en tenant compte du nombre de points classement des joueurs, connus au moment de l'enregistrement des inscriptions. En cas d'égalité il y aura tirage au sort en faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Dans une poule, il ne peut pas y avoir plusieurs joueurs d'un même club sauf impossibilité.

Si le nombre de participants est très réduit, les joueurs ou joueuses entreront dans un tableau à élimination directe avec parties de classement mais jamais dans une poule seule.

Article 6 Tableaux à élimination directe

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. les places 3 et 4 sont jouées.

Article 7 Déroulement des rencontres

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées)

Les balles utilisées seront de couleur orange en matière plastique 3 étoiles de même marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots)

Article 8 Décompte des points

a) Points de malus

Tout joueur inscrit, absent, entraînera une pénalité d'un point pour son club (sauf en cas d'application du paragraphe d) ci-dessous)

b) Points de bonus

- 4 points de bonus pour chaque club représenté dans tous les tableaux
- 1 point de bonus pour chaque tableau dame représenté

c) Points de résultats

Dans chaque tableau, chaque joueur marquera les points relatifs au niveau le plus haut qu'il aura atteint dans son tableau (voir barème ci-dessous)

Pour chaque club, dans chaque tableau, seuls les points marqués par le joueur ayant terminé à la meilleure place eu égard à ses autres joueurs, seront comptabilisés pour le challenge.

Les points ne sont pas comptabilisés au delà des 1/32^{èmes}

Les points résultats marqués par un club correspondront au cumul des points marqués par les joueurs de son groupe.

Barème des points marqués en fonction du nombre de joueurs par tableaux et du niveau atteint (points non cumulatifs)

Ex : le 1^{er} d'un tableau de 64 marquera 7 points - les éliminés en 1/2 finale d'un tableau de 8 marqueront 2 points

Tableau de Place	64	32	16	8	4
Vainqueur	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts
Finaliste	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts
1/2 finaliste	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt
1/4 finaliste	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt	
1/8 finaliste	3 pts	2 pts	1 pt		
1/16 finaliste	2 pts	1 pt			
1/32 finaliste	1 pt				

d) Joueur qualifié pour une épreuve de niveau supérieur

Si un joueur est le jour de la compétition qualifié pour une épreuve officielle de niveau supérieur, il fera marquer à son groupe les éventuels points de bonus ainsi que les points qu'il aurait été susceptible d'obtenir eu égard à ses points de classement. Au mieux il marquera les points correspondant au 2^{ème} de son tableau.

Pour que le club puisse bénéficier du marquage de ces points, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Le joueur devra avoir été inscrit dans les délais impartis sur la feuille d'engagement du club.
- Le club devra fournir au juge arbitre de la compétition, au plus tard le jour de l'épreuve, un document prouvant la qualification du joueur, document qui sera ensuite adressé au secrétariat du comité.

e) Absentéisme

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou liées à un décès familial seront excusées. Dans ce cas, le club ne perdra ni ne gagnera de points pour ce joueur.

Article 9 Classement des équipes

Les groupes seront classés en totalisant :

- les points de résultats
- les points de malus
- les points de bonus

En cas d'égalité entre plusieurs groupes, le départage se fera le meilleur résultat obtenu par catégorie d'âge croissant (de M11/D11 à ME/DE).

Ex : groupe A meilleur résultat en M11/D11 : ½ finale ; Groupe B : meilleur résultat en M11/D11 : Finaliste.

Le groupe B est classé devant le groupe A

Les résultats seront communiqués sur place dans la mesure du possible.

Les récompenses seront remises lors de la prochaine assemblée générale.

Toute réclamation concernant le classement des groupes, devra être faite par écrit et déposée au secrétariat du comité au plus tard, 7 jours ouvrés après la compétition.

Article 10 Qualification au Bernard Jeu régional

Voir règlement sportif régional.

INSCRIPTIONS

Article 11

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental. Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet.

Les inscriptions sont à adresser au secrétariat du Comité départemental à l'aide du document officiel du CDTTE, par courrier ou par courriel; dans ce cas, le document officiel sera mis en pièce jointe.

Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée.

Le document officiel d'inscription sera sur le site du CDTTE au format Excel.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN